



Fenêtre ouverte et fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 6 mars 2007

Je travaille à la chambre de métiers, or depuis l'application du décret, les fumeurs fument juste derrière une fenêtre qui donne sur des bureaux. Quand la fenêtre est ouverte la fumée s'infiltré dans mon bureau. Je dispose cependant d'une porte mais mon bureau se situe derrière une vitrine. Même sans chauffage du mois de septembre au mois de mai lorsqu'il fait beau la température intérieure s'élève à 28°C (bureau ouvert). C'est pourquoi je ne peux fermer cette porte et la fumée s'infiltré. Je suis par conséquent victime du tabagisme passif lorsque la fenêtre est ouverte. Que peut-on faire sachant que les fumeurs fument bien à l'extérieur mais juste sous les fenêtres ?

Réponse :

- La situation que vous décrivez n'est pas constitutive d'une infraction. Vous êtes cependant victime de tabagisme passif et votre employeur en est le responsable. Vous devriez lui proposer de placer un auvent au dessus de cet espace utilisé par les fumeurs si toutefois il se situe dans l'enceinte de l'entreprise.
- En cas de refus, vous pourriez faire valoir votre **droit de retrait** conformément au code du travail ou demander à l'inspection du travail de se pencher sur ce problème.